

Taxe d'accise—Loi

Je demande instamment à la Chambre d'adopter cette mesure à l'étape de la deuxième lecture et de proposer qu'elle soit renvoyée à un comité qui l'examinera plus à fond.

M. le vice-président: Y a-t-il des questions et des commentaires? Nous allons reprendre le débat.

M. Mike Cassidy (Ottawa-Centre): Monsieur le Président, je suis certes heureux de participer au débat sur le C-80, mais je le suis beaucoup moins quand je songe aux mesures fiscales régressives qu'il renferme, et aux nombreuses autres contre lesquelles les conservateurs se sont élevés lorsqu'ils formaient l'opposition il y a à peine un an et demi de cela. Je me rappelle bien qu'il s'étaient opposés à toute augmentation de la taxe de vente au cours des élections de 1984, mais ils ont changé d'avis une fois au pouvoir. Le gouvernement actuel vient d'aggraver cette volte-face en imposant une hausse supplémentaire de la taxe de vente, une majoration de 1 p. 100, qui coûtera, en tout, aux consommateurs canadiens, un peu moins d'un milliard de dollars en 1986-1987.

Il faut que tout le monde sache bien qui fera les frais de cette mesure et dans quels secteurs les coûts seront particulièrement élevés.

[Français]

Les coûts de l'augmentation de la taxe de vente sont ceux qui sont payés surtout par les gens à faible et modeste revenus. Les mieux nantis dans notre société sont les moins affectés par l'augmentation de la taxe de vente, et on peut dire que c'est typique, je crois, maintenant après un an de pouvoir, du gouvernement progressiste conservateur que les mieux nantis bénéficient de ce gouvernement, et que les gens à revenu faible et modeste sont ceux qui vont payer.

Monsieur le Président, je rappellerai aux contribuables que le montant de 1 milliard de dollars, qui est payé par les contribuables à raison d'une augmentation de 1 p. 100 de la taxe de vente en vigueur le 1^{er} janvier 1986, est presque égal au montant qui va être payé par le gouvernement aux déposants qui avaient des dépôts excédant \$60,000 avec la Banque Commerciale du Canada et avec la Norbanque, les deux banques dans l'Ouest qui ont fait faillite récemment.

Monsieur le Président, c'étaient des gros déposants qui n'étaient pas assurés, qui avaient fait des dépôts pour avoir un taux d'intérêt plus élevé que celui qui était disponible chez les grandes banques à charte ou chez les compagnies de fiducie qui étaient respectables dans notre pays. Les taux d'intérêt dans ces deux banques étaient plus élevés que ceux des banques à charte. La Banque Commerciale du Canada et la Norbanque faisaient des prêts avec beaucoup de risques mais, malgré tout cela, et malgré le fait que ces gros déposants avaient fait des dépôts pour des raisons commerciales, pour gagner un peu plus d'intérêts, avaient fait des dépôts sans assurance, sans garantie du gouvernement canadien, malgré tout cela, ils vont recevoir en 1985-1986, un montant qui égale celui de tous les gens qui vont payer 1 p. 100 de plus par la taxe de vente qui vient d'être imposée par le gouvernement.

Maintenant, dans son Budget de mai, le ministre des Finances (M. Wilson) nous a dit qu'il était nécessaire d'augmenter la taxe de vente. Pourquoi? Pour lui aider à combler le déficit budgétaire. Maintenant tout le monde s'inquiète du déficit dans le Budget. Mais, effectivement, au lieu d'utiliser les fonds pour combler le déficit, au lieu d'utiliser les fonds qui sont levés par cette taxe de vente pour la création d'emplois ou bien

pour aider les gens qui sont dans la pauvreté, le gouvernement prend les fonds des petits contribuables qui vont payer l'augmentation de taxe pour le donner aux grosses compagnies, aux gros déposants. Et en plus, il y a environ 200 millions de dollars qui vont être payés aux banques étrangères. Monsieur le Président, je ne peux pas comprendre cela du tout.

Si on regarde aussi le fait que la taxe de vente est régressive, cela tombe surtout sur les petites gens. Si vous avez un revenu de \$15,000 par année, l'augmentation de taxe dans ce projet de loi C-80 va vous coûter \$140 par année. Si vous avez un revenu de \$20,000 par année, l'augmentation est de \$282 par année. Si vous avez un revenu de \$40,000, votre augmentation de taxe sera de \$361 par année. Cela veut dire que, au lieu d'une taxe progressive qui serait plus lourde, le plus votre revenu augmente, nous voyons une situation dans laquelle le fardeau de la taxe de vente est moins lourd plus votre revenu augmente.

Monsieur le Président, il faut noter aussi le fait que dans le Budget tout entier, ce n'est pas simplement les mesures dans le projet de loi C-80, c'est le fait que partout on trouve cette même espèce d'inégalité. Les individus vont payer une augmentation de taxe, selon le Budget, d'environ un milliard de dollars.

Les familles qui gagnent moins de \$40,000 vont payer une augmentation de taxe de 490 millions de dollars par le moyen de l'élimination de la réduction de taxe fédérale.

Ceux qui ont des automobiles vont payer une augmentation de taxe sur l'essence de 930 millions de dollars. Aujourd'hui, monsieur le Président, j'ai été à une station-service et j'ai payé \$35 pour faire le plein d'essence de ma voiture. Alors, je suis député au Parlement fédéral, je peux payer cela, mais pour beaucoup de gens l'automobile est un moyen de transport absolument essentiel pour vivre, pour aller à leur travail et y revenir et maintenant, ils paient plus. Pourquoi? Ils paient plus, comme je viens de le dire pour payer aux corporations, pour payer à ceux qui sont les mieux nantis.

L'honorable député de Bonavista-Trinity-Conception (M. Johnson), qui vient de contribuer au débat, a dit que même s'il n'était pas d'accord sur les mesures contenues dans le projet de loi C-80, il les acceptait puisque c'était nécessaire de faire quelque chose pour trouver les revenus nécessaires. Mais ce qu'il n'a pas noté, c'est le fait que, par exemple, les bénéficiaires du budget vont couler surtout aux individus et aux corporations qui sont les mieux nantis, par exemple, les grosses compagnies pétrolières qui vont économiser 900 millions de dollars au moyen de l'abrogation de la taxe sur les revenus du pétrole et du gaz naturel. Une somme de 900 millions de dollars pour les grosses corporations pétrolières.

Monsieur le Président, ceux qui bénéficient de bons revenus et qui possèdent des REER vont gagner des milliers de dollars par des concessions fiscales pour l'année 1986 en même temps que les petites gens paieront une augmentation de la taxe de vente.

La taxe sur les corporations va diminuer, effectivement, par une somme de 500 millions de dollars, selon nos calculs. Et, monsieur le Président, ce qui est le plus injuste de tout, c'est le fait que pour ceux qui font de la spéculation, pour ceux qui investissent dans les condominiums en Floride, dans les bijoux, dans les œuvres d'art qu'on achète et qu'on vend sur le marché d'art à New York, à Londres ou à Paris, ces gens-là, ces gens qui font des gains en capital et qui, dans beaucoup de cas, ne